

VILLE DE CHASSIEU

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2018

Date	Intitulé	N°			
15/10/18	Élection de trois adjoints au maire	D	2018	-	106

Ville de Chassieu

DÉLIBÉRATION

L'an deux mille dix huit, le quinze octobre à 18h30

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Votants : 29

Le Conseil municipal de CHASSIEU s'est réuni en session ordinaire,
À l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SELLÈS, *Maire*

Date de convocation : 09/10/2018

Présents : Jean-Jacques SELLÈS, Gérard ARNAUD, Marie-Claude CLOUZEAU, Laurent PRIMAULT, Alain MUTZIG, Patricia LASANTÉ, Jean-Pierre DANGLEHANT, Annie LORNAGE, Geneviève BARBERON, Dominique ERSTER, Bernard DECHENAU, Christiane PASCAL, Thierry GARDETTE, Colette ARCHIMBAUD-GACHE, Jean-François ABATE, Annie CHAUVE, Michel POËT, Anna AGOSTINHO GABRIEL, Jean-François SACCONI, Françoise RITTER, Jean-François LEONE, Marie-Agnès CHAPGIER, Joëlle PERCET

Absent(es) excusé(es) : Sylvaine COPONAT donne pouvoir à Dominique ERSTER, Patricia MUR donne pouvoir à Marie-Claude CLOUZEAU, Nicolas CLAISSE donne pouvoir à Bernard DECHENAU, Sabrina REINHART donne pouvoir à Alain MUTZIG, Brigitte SORY donne pouvoir à Jean-François LEONE, Camélia RESSIER donne pouvoir à Jean-Pierre DANGLEHANT

Secrétaire de séance : Gérard ARNAUD

Objet : Élection de trois adjoints au maire

Délibération n° : D2018_106

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-15,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet du Rhône en date du 04 octobre 2018 acceptant les démissions de leur mandat d'adjoint au Maire de Monsieur Laurent PRIMAULT et Mesdames Sylvaine COPONAT et Patricia LASANTÉ,

Vu la délibération n°2014-25 en date du 04 avril 2014 fixant à huit le nombre d'adjoints au Maire,

Considérant qu'il est proposé au Conseil municipal de maintenir à huit le nombre d'adjoints au Maire ;

Considérant qu'il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir pourvoir les sièges

d'adjoints devenus vacants ;

Considérant qu'il est proposé au Conseil municipal de décider que les nouveaux adjoints occuperont le même rang qu'occupaient Monsieur Laurent PRIMAULT et Mesdames Sylvaine COPONAT et Patricia LASANTÉ précédemment dans l'ordre du tableau, à savoir respectivement les 3ème, 5ème et 6ème rang ;

Considérant qu'il a été rappelé que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Considérant la liste de candidats ci-dessous :

Liste n°1 :

- Monsieur Bernard DECHENAU
- Madame Patricia MUR
- Monsieur Michel POËT

Le Conseil municipal :

Maintient à huit le nombre d'adjoints au Maire ;

après avoir délibéré par :

- 16 VOIX POUR

- 13 ABSTENTIONS

Laurent PRIMAULT

Sylvaine COPONAT

Patricia LASANTÉ

Geneviève BARBERON

Dominique ERSTER

Christiane PASCAL

Colette ARCHIMBAUD-GACHE

Brigitte SORY

Jean-François SACCONI

Françoise RITTER

Jean-François LEONE

Marie-Agnès CHAPGIER

Joëlle PERCET

Dit que les adjoints élus détiendront le même rang que les adjoints démissionnaires occupaient précédemment dans l'ordre du tableau, à savoir respectivement 3ème, 5ème et 6ème adjoint ;

après avoir délibéré par :

- 16 VOIX POUR

- 13 ABSTENTIONS

Laurent PRIMAULT

Sylvaine COPONAT

Envoyé en préfecture le 16/10/2018

Reçu en préfecture le 16/10/2018

Affiché le 16/10/2018 SLO

ID : 069-216902718-20181015-D2018_106-DE

Patricia LASANTÉ
Geneviève BARBERON
Dominique ERSTER
Christiane PASCAL
Colette ARCHIMBAUD-GACHE
Brigitte SORY
Jean-François SACCONI
Françoise RITTER
Jean-François LEONE
Marie-Agnès CHAPGIER
Joëlle PERCET

Procède à l'élection de trois adjoints au Maire :

Premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 29
- Nombre de suffrages déclarés blancs/nuls : 13
- Majorité absolue : 15

Résultat :

Liste n°1 : 16 voix

Proclame élus :

- Monsieur Bernard DECHENAUX, troisième adjoint ;
- Madame Patricia MUR, cinquième adjointe ;
- Monsieur Michel POËT, sixième adjoint ;

Prend acte du nouveau tableau du conseil municipal.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Pour copie conforme,
En mairie, le 16 octobre 2018

Télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le : 16 octobre 2018

Jean-Jacques BELLÈS

Le Maire
Conseiller Métropolitain délégué au Sport

